

Énergie

de noter que bien que, malgré tout, les recherches n'ont pas sensiblement augmenté au Canada, à tout le moins pendant les premières années. Une grande partie des recettes en espèces réalisées grâce à la hausse du prix interne du pétrole a été consacrée à des explorations à l'extérieur du Canada.

En 1974, en pleine crise, contraint par la pénurie et le rationnement, le gouvernement fédéral, représenté par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le président du Conseil du trésor, a négocié sous la menace avec Syncrude, le consortium menaçant d'abandonner son projet et de laisser les Canadiens geler dans le noir à moins qu'une entente soit signée à la fin de janvier. La chose ne s'est pas produite. Le consortium Syncrude a obtenu ce qu'il voulait, soit des subventions fédérales qui représentent environ 70 p. 100 des 2 milliards que ce projet coûte aux Canadiens par l'intermédiaire de leurs gouvernements fédéral et provinciaux, et en retour de ce placement s'élevant à des centaines de millions de dollars, ils obtiendront seulement environ 30 p. 100 du droit de propriété.

● (1542)

Le parti néo-démocrate s'était alors opposé à ce marché qu'il juge être une trahison, comme il s'oppose maintenant au marché à l'étude, bien que ce soit après le fait accompli. Cette mesure confirme simplement le prix avantageux que le gouvernement accordait à Syncrude il y a environ quatre ans. Je me contenterai d'ajouter que ce fait continuera à aggraver la situation de l'industrie canadienne, notamment dans le domaine de la fabrication.

Nous avons perdu 80,000 emplois dans le domaine de la fabrication depuis trois ans parce que, entre autres raisons, le gouvernement n'a pas de politique industrielle. Un autre élément est certes le coût accru du combustible qui entraîne une majoration des coûts dans l'industrie de la fabrication.

Nous avons perdu des emplois parce que le gouvernement d'en face n'a pas su concevoir une bonne politique énergétique d'ensemble. Les consommateurs ont vu augmenter considérablement leurs factures de chauffage ainsi que le prix de l'essence donc, à cause de l'incompétence du gouvernement d'en face et en particulier du ministre actuellement responsable de ce secteur, certains Canadiens sont doublement victimes car non seulement ils doivent, comme nous tous, subir la hausse des prix de l'énergie, mais aussi des pertes d'emplois.

Notre parti est opposé à ce bill pour les raisons que j'ai exposées. C'est une mesure législative discriminatoire en ce sens qu'elle octroie à une compagnie un traitement de faveur et qu'elle établira probablement un précédent qui permettra aux responsables d'autres projets d'aménagement de sable bitumineux d'atteindre la parité avec le cours mondial du pétrole, malgré toutes les répercussions inflationnistes que cela entraîne. Les responsables du projet Syncrude auront automatiquement le droit de faire monter leurs prix au niveau du

cours mondial, qui, n'est pas relié aux coûts de production ici au Canada. Les consommateurs canadiens en souffriront pendant des décennies. Parce que le gouvernement a pris cette mauvaise décision et n'a pas su adopter de politique d'ensemble, nous payons les pots cassés. Je le déplore et nous sommes opposés au bill.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, cette mesure législative est malheureusement caractéristique du genre de mesure que les députés sont fréquemment appelés à étudier. Nous sommes d'accord, comme le recommande le bill, pour établir les mécanismes permettant au gouvernement fédéral d'honorer les engagements qu'il a négociés pour le projet Syncrude.

Au cours de ces négociations, le gouvernement fédéral a promis à Syncrude et à ses associés, dont les provinces de l'Ontario et de l'Alberta, qu'ils pourraient vendre leur production au cours mondial. Cette production doit débiter d'ici quelques jours. Pour cette raison, il était nécessaire de permettre au gouvernement fédéral d'honorer cet engagement. Nous comprenons cette situation et nous donnons notre appui au bill, comme nous l'avons fait en deuxième lecture. Cela ne signifie pas que nous approuvions l'horrible façon dont le bill C-19 est rédigé ni les moyens adoptés par le gouvernement pour honorer ses engagements contractuels concernant la production de Syncrude.

Permettez que je parle de la façon dont ce projet de loi a été élaboré initialement. On établissait une redevance ou une taxe sur le pétrole et le gaz consommé au Canada dont les recettes devaient servir sans doute à subventionner Syncrude. Cette mesure, qui prévoit l'imposition d'une taxe ou d'une redevance supplémentaire, est d'autant plus contestable que le gouvernement fédéral exige maintenant une taxe à l'exportation.

En outre, monsieur l'Orateur, la loi devrait stipuler, comme c'était le cas initialement, que le gouvernement pourrait imposer une redevance. C'est ce qui était prévu dans la version initiale; on autorisait simplement le gouvernement à imposer une autre taxe jusqu'à concurrence de \$1 le baril. Nulle part n'était-il mentionné dans le projet de loi que la taxe pourrait ou devrait servir à une fin désignée. Il s'agissait simplement d'une sorte de surtaxe.

Je crois d'ailleurs que le libellé du bill pose une question de procédure, car on précise qu'il s'agit d'une redevance, non pas d'une taxe, et grâce à ce petit jeu de sémantique, le gouvernement a évité de soumettre le projet de loi au comité plénier. Nous n'avions pas signalé ce problème à ce moment-là. Peut-être aurions-nous dû soulever la question, car c'est une autre façon pour le gouvernement d'avilir la Chambre des communes.